

102 • 2024

REVUE BELGE DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE

FASC. 2: HISTOIRE



AFL. 2: GESCHIEDENIS

BELGISCH
TIJDSCHRIFT
VOOR FILOGIE
EN GESCHIEDENIS

102 • 2024

**SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS
DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES**
fondée en 1874

Présidente: Michèle GALAND, 106, rue de Rosières, 1332 Genval.

Secrétaire général: Denis MORSA, 29/3, avenue Émile Vandervelde, 1200 Bruxelles.

Trésorier: David GUILARDIAN, 326 (boîte 5), Avenue Brugmann, 1180 Bruxelles.

L'organe de la Société est la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, recueil trimestriel dont le tome I est paru en 1922.

Het *Belgisch Tijdschrift voor Filologie en Geschiedenis* wordt uitgegeven door de Société. Het Tijdschrift werd gesticht in 1922.

**REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE
BELGISCH TIJDSCHRIFT VOOR FILOLOGIE EN GESCHIEDENIS**

Website : <http://www.rbph-btfg.be>

Directeur: Alexis WILKIN.

Comité directeur – Bestuurcomité: il rassemble les membres du Bureau de la Société (voir ci-dessus) et du Comité de Rédaction de la Revue (voir en p. 3 de couverture) – Het Bestuurcomité bestaat uit de leden van het Bureau van de “Société” (zie hierboven) en van de Redactieraad van het Tijdschrift (zie blz. 3 van de omslag).

Membres honoraires – Ereleden: M. BOUSSART (ULB), J.-M. d'HEUR (ULg), J. DUYSCHAEVER (UIA), P. FONTAINE (UCL), L. LESUISSE (ISL), Chr. LOIR (ULB), J.-P. VAN NOPPEN (ULB).

Comité de lecture international – Internationaal leescomité: Jan ART (Gent); Philip BENNETT (Edinburgh); Marc BOONE (Gent); Laurence BOUDART (Bruxelles, Archives et Musée de la Littérature); Véronique BRAGARD (Louvain-la-Neuve); Claude BRUNEEL (Louvain-la-Neuve); Keith BUSBY (Madison); Ruth BUSH (Bristol); Angelos CHANIOTIS (Oxford); Dominique COMBE (Paris, École Normale Supérieure); François DE CALLATAY (Bruxelles, Bibliothèque royale et Paris, École pratique des Hautes Études); Sophie DE SCHAEPPDRIVER (Pennsylvania State University); Juliette DOR (Liège); Robert FOTSING MANGOUA (Dschang, Cameroun); Éric GEERKENS (Liège); Paul JANSSENS (Gent); Stéphane LEBECQ (Lille III); Christiane MARCHELLO-NIZIA (Lyon et IILF-CNRS); Michel MARGUE (Luxembourg); Rudolf MUHR (Universität Graz); David MURPHY (Stirling); Janet POLASKY (University of New Hampshire); Jean-Manuel ROUBINEAU (Rennes III); Carl STRIKWERDA (College William and Mary, Williamsburg); Jo TOLLEBEEK (Leuven); Herman VAN GOETHEM (Antwerpen); Piet VAN STERKENBURG (Leiden); Karel VELLE (AGR-ARA); Christophe VERBRUGGEN (Gent); Renate ZEDINGER (Wien).



PUBLIÉ AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE FÉDÉRALE (BELSPO), DU
FONDS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE - FNRS ET DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE.
LA BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE EST ÉTABLIE AVEC L'AIDE DES ARCHIVES
GÉNÉRALES DU ROYAUME ET DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

UITGEGEVEN MET DE STEUN VAN HET FEDERAAL WETENSCHAPSBELEID (BELSPO)
EN VAN DE UNIVERSITAIRE STICHTING.

DE BIBLIOGRAFIE VAN DE GESCHIEDENIS VAN BELGIË KOMT TOT STAND DANKZIJ
DE STEUN VAN HET ALGEMEEN RIJKSARCHIEF EN VAN DE KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR
GESCHIEDENIS.

Les listes épiscopales romaines et leurs annotations (872-955). Entre respect et rupture de la norme*

Matthias ROZEIN

F.R.S.-FNRS – Université de Liège

Les listes épiscopales romaines énoncent les papes dans l'ordre de leur succession. Dès le II^e siècle, des séries des évêques de Rome circulent dans un nombre foisonnant de versions et d'exemplaires⁽¹⁾. Si leur témoignage s'estompe à partir du VI^e siècle face au récit du *Liber pontificalis* – série de *Vies* des papes depuis l'apôtre Pierre, rédigée à Rome⁽²⁾ –, elles ressortent de l'ombre à la suite de l'arrêt définitif de cette tradition majeure avec l'entrée inachevée d'Hadrien II (868-872)⁽³⁾. En effet, pour la fin du IX^e et la première moitié du X^e siècle, les listes épiscopales représentent la seule production historiographique provenant de Rome et portant sur les papes jusqu'au pontificat de Jean XII (955-963/964), moment où apparaissent de nouveau des témoignages romains plus développés⁽⁴⁾.

Les listes pertinentes pour étudier la période 872-955 ont été conservées dans dix-sept manuscrits, datant du X^e au XV^e siècle, et peuvent également

* Nous remercions Florence Close, professeur d'Histoire du Moyen Âge occidental à l'Université de Liège, pour ses remarques et suggestions avisées. Les sigles et abréviations suivants sont utilisés dans les notes : BAV : Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana ; BL : Londres, British Library ; BML : Florence, Biblioteca Medicea Laurenziana ; BNF : Paris, Bibliothèque nationale de France ; DBI : *Dizionario biografico degli Italiani*, 100 t., Rome, Istituto della enciclopedia italiana, 1960-2020 ; HAB : Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek ; J³ : Philip JAFFÉ, *Regesta Pontificum Romanorum. Ab condita Ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII*, 3^e éd., 5 t. parus, éd. Klaus HERBERS, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, depuis 2015 ; LP : *Le Liber pontificalis. Texte, introduction et commentaire*, t. 1-2, éd. Louis DUCHESNE, Paris, Thorin, 1886-1892 ; t. 3, éd. Cyrille VOGEL, Paris, De Boccard, 1957.

(1) Sur les listes, de manière générale, cf. Georg SCHWAIGER, « Papstliste », dans *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. 7, 3^e éd., 1998, col. 1345-1347 et l'orientation bibliographique proposée par Thomas KIESLINGER, « Der *Liber pontificalis* und der *Liber censuum* in einer hochmittelalterlichen Papstliste », dans Kl. HERBERS & Matthias SIMPERL, éd., *Das Buch der Päpste. Liber pontificalis. Ein Schlüsseldokument europäischer Geschichte*, Fribourg-Bâle-Vienne, Herder, 2020, p. 397, n. 2.

(2) Sur le *Liber pontificalis*, cf. *ibid.* (avec une bibliographie d'orientation aux p. 482-491) ; Rosamond MCKITTERICK, *Rome and the Invention of the Papacy. The Liber pontificalis*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020.

(3) On connaît par la suite seulement un fragment de la *Vie* d'Étienne V (885-891).

(4) Ces témoignages s'intègrent aux catalogues, cf. Louis DUCHESNE, « Serge III et Jean XI », dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome*, t. 33, 1913, p. 36-39 ; Ambrogio M. PIAZZONI, « Biografie dei papi del secolo X nelle continuazioni del *Liber pontificalis* », dans Walter BERSCHIN, éd., *Lateinische Kultur im X. Jahrhundert. Akten des 1. Internationalen Mittellateinkongresses, Heidelberg, 12.-15.IX.1988*, Stuttgart, Hiersemann, 1991 (*Mittellateinisches Jahrbuch*, t. 24/25), p. 369-382.

être repérées dans plusieurs œuvres historiographiques⁽⁵⁾. Chacun des catalogues identifiés est unique et présente des caractéristiques qui lui sont propres. Même si l'on peut établir certaines dépendances et filiations entre eux, tous les témoins offrent une lecture différente, rendant impossible la reconstitution de la liste épiscopale originelle⁽⁶⁾. Néanmoins, en dépit du grand nombre de versions divergentes, ces documents partagent une origine commune : leur provenance romaine ne fait plus de doute depuis les études de Louis Duchesne⁽⁷⁾.

Les listes ont surtout l'attention des chercheurs pour leur rôle présumé de substitut au *Liber pontificalis*⁽⁸⁾. Une telle appréciation ne tient cependant pas suffisamment compte des différences typologiques entre les deux documents. Ceux-ci entretiennent certes un lien étroit qui s'exprime par l'ambition commune d'inscrire les papes dans la succession apostolique, l'emploi d'un même formulaire ou encore une transmission partiellement commune. Pour autant, il convient de ne pas les confondre, ni *a fortiori* d'identifier les listes comme une suite du *Liber pontificalis*. La finalité première des listes épiscopales n'est pas la constitution inéluctable d'une biographie sérielle, relatant faits et gestes des pontifes à la manière du *Liber pontificalis* ou des *Gesta episcoporum*⁽⁹⁾, mais de rendre compte de l'ordre de succession des évêques d'une Église. Les listes constituent un genre historiographique distinct, soumis à ses propres règles et traditions⁽¹⁰⁾.

Les listes épiscopales romaines suivent un formulaire strict. À la suite de Louis Duchesne, l'on peut distinguer deux types. Certaines listes comportent des entrées que nous proposons de qualifier de longues : celles-ci énoncent, pour chaque pontife, le nom du prélat, sa patrie, le nom de son père ainsi que la durée de son pontificat exprimée en années, mois et jours⁽¹¹⁾. Ce formulaire figure également en tête des *Vies* du *Liber pontificalis* :

N., natione N., ex patre N., sedit annos X, menses X, dies X.

(5) Nous reproduisons la liste des manuscrits et des œuvres historiographiques en annexe.

(6) *LP*, t. 2, p. XIII ; L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 25.

(7) *Ibid.*, p. 36 et 41 ; *LP*, t. 3, p. 9-11 ; Cyrille VOGEL, « Le *Liber pontificalis* dans l'édition de Louis Duchesne. État de la question », dans *Monseigneur Duchesne et son temps. Actes du Colloque organisé par l'École française de Rome*, Rome, École française de Rome, 1975, p. 120 ; A.M. PIAZZONI, « Biografie », *op. cit.*, p. 381.

(8) *Ibid.*, p. 367-382 ; C. VOGEL, « Le *Liber pontificalis* », *op. cit.*, p. 116-120 ; L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 39 et 41.

(9) Du lien entre *Liber pontificalis* et *Gesta episcoporum*, cf. en dernier lieu Michel SOT, « Le *Liber pontificalis* est-il le prototype des *gesta episcoporum* ? », dans K.I. HERBERS & M. SIMPERL, eds, *Das Buch*, *op. cit.*, p. 369-380.

(10) L'intérêt récent pour le « pouvoir des listes au Moyen Âge » invite également à revaloriser les stratégies discursives d'une liste et à comprendre la forme paratactique et énumérative comme la fin en soi de ce type de document. *Le pouvoir des listes au Moyen Âge*, 3 t., Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019-2023. Cf. aussi William TROUVÉ, « Aux sources de la liste. Les listes de rois du haut Moyen Âge occidental sont-elles des documents administratifs ou des abrégés de textes d'histoire ? », dans *Questes. Revue pluridisciplinaire d'études médiévales*, s. n., 2022, p. 190-209.

(11) L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 29-32 (« classe A »).

D'autres listes proposent des entrées « courtes », se limitant au nom du pape et à la durée de son pontificat⁽¹²⁾ :

N. sedit annos X, menses X, dies X.

Quelques catalogues « mixtes » présentent des caractéristiques de l'un et l'autre type et donnent des formulaires tantôt longs, tantôt courts⁽¹³⁾. Enfin, on tient, avec le catalogue rapporté d'un voyage à Rome par l'archevêque Sigéric de Cantorbéry († 994), un cas unique : cette liste comprend le nom du pape, l'office ecclésiastique qu'il occupa avant son élection et la durée de son pontificat⁽¹⁴⁾.

Si le formulaire des listes est strictement observé dans la plupart des cas, on relève occasionnellement une tentative de prise de liberté marquée par l'introduction, à la marge de la norme rédactionnelle, de brèves annotations historiques. On repère surtout des notices qui se retrouvent à l'identique dans plusieurs catalogues différents, indépendamment du type d'entrée⁽¹⁵⁾, sans que l'on puisse établir de dépendance entre ces manuscrits ou catalogues⁽¹⁶⁾. Sur les vingt-quatre papes qui se sont succédé durant la période 872-955, tous repris dans les différentes versions des catalogues, six ont suscité de telles annotations :

Formosus episcopus Portuensis sedit [...] (17).

(12) *Ibid.*, p. 33-36 (« classe B »).

(13) Ainsi le *Catalogue de Sainte-Marie-du-Trastevere*, éd. Georg WAITZ, Hanovre, Hahn, 1879 (MGH. SS, 24), p. 81-85 et le *Catalogue de la Pomposa*, éd. L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 56-64.

(14) Éd. Benedetto PESCI, « L'itinerario romano di Sigerico arcivescovo di Canterbury e la lista dei papi da lui portata in Inghilterra (anno 990) », dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. 13, 1936, p. 59.

(15) Contre L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 33, repris dans *LP*, t. 3, p. 111, pour lequel ces « notes spéciales » appartiendraient aux seules listes avec formulaire court.

(16) Il existe également des notes qui apparaissent isolément dans un catalogue ou une famille de catalogues, par exemple les notices d'Étienne VI et de Serge III à propos de l'écroulement et de la rénovation de la basilique du Latran dans PANDOLPHE, *Liber pontificalis*, éd. Ulderico PREROVSKÝ, t. 2, Rome, Libreria Ateneo Salesiano, 1978, p. 644 et 654 ; *LP*, t. 2, p. 229 et 236. Cf. également *LP*, t. 3, p. 12-13.

(17) *Catalogue de Sainte-Marie*, éd. G. WAITZ, *op. cit.*, p. 83, l. 33 ; BNF, ms. lat. 5140, fol. B^v ; HAB, Cod. 454 Helmst., fol. 13^r ; PSEUDO-LIUDPRAND, *Liber de pontificum Romanorum vitis*, éd. Jacques-Paul MIGNE, 1853 (PL, 129), col. 1256 (*Formosus Portuensis episcopus*) ; HERMANN DE REICHENAU, *Chronicon*, éd. Georg H. PERTZ, Hanovre, Hahn, 1844 (MGH. SS, 5), p. 110, l. 37 (*Formosus, prius Portuensis episcopus*) ; ANONYME DE ZWETTL, *Historia pontificum Romanorum*, éd. J.-P. MIGNE, 1855 (PL, 213), col. 1024 (*Formosus, prius episcopus Portuensis*). Cf. aussi *Catalogue de la Pomposa*, éd. L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 58 (*Formosus, nacione Portuensis et eiusdem aeclesiae episcopus*). Dans cette citation, comme dans celles qui suivent, nous avons souligné la partie de l'entrée qui constitue l'annotation.

Stephanus episcopus Campaniae⁽¹⁸⁾ *sedit [...]* *qui postmodum monachus factus est/fuit*⁽¹⁹⁾.

Romanus presbiter tituli sancti Petri ad Vincula sedit [...]⁽²⁰⁾.

Leo presbiter forensis sedit [...]⁽²¹⁾.

(18) *Catalogue de Sainte-Marie*, éd. G. WAITZ, *op. cit.*, p. 83, l. 36 ; *Catalogue de la Pomposa*, éd. L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 58 ; BNF, ms. lat. 5140, fol. B^v ; BAV, Vat. lat. 1340, fol. 384^{vb} ; HAB, Cod. 454 Helmst., fol. 13^r ; HERMANN, *Chronicon*, éd. G.H. PERTZ, *op. cit.*, p. 110, l. 61 (*Stephanus, Campaniae prius episcopus [...]*) ; ANONYME, *Historia*, éd. J.-P. MIGNE, *op. cit.*, col. 1024 (*Stephanus VI [...]* prius episcopus Campaniae). Le *Catalogue d'Augsbourg* (éd. Johann Georg ECCARD, *Corpus historicum medii aevi...*, t. 2, Leipzig, J.F. Gleditschius, 1723, col. 1638) lit : *Stephanus VI. natione Romanus ex patre Johanne presbytero, episcopo [sic !] Campaniae*.

(19) BML, Amiatinus 3, éd. Angelo Maria BANDINI, *Bibliotheca Leopoldina Laurentiana, seu Catalogus manuscriptorum...*, t. 1, Florence, Typus Caesaris, 1791, col. 643 (*qui postmodum monachus factus est*) ; *Catalogue d'Augsbourg*, éd. J.G. ECCARD, *Corpus, op. cit.*, col. 1638 (*qui postea monachus factus est*) ; *Catalogue de la Pomposa*, éd. L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 58 (*qui postmodum monachus fuit*) ; BAV, Vat. lat. 1340, fol. 384^{vb} (*qui postmodum monachus fuit*) ; HAB, Cod. 454 Helmst., fol. 13^r (*qui postea monachus factus est*). Cf. aussi *infra*, n. 20.

(20) BML, Plutei 65.35, fol. 3^r (*[...] presbiter tunc [sic !] sancti Petri*) ; *Catalogue de la Pomposa*, éd. L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 58 (*[...] sancti Petri ex Vincula*) ; BAV, Vat. lat. 1340, fol. 384^{vb}. En outre, BNF, ms. lat. 5140, fol. B^v contient la note suivante pour Romain (897) : *qui postea monachus factus est*. Il est possible que cette note, attestée nulle part ailleurs pour ce pape, se rapportait initialement à son prédécesseur Étienne VI (896-897), pour lequel elle est attestée dans quatre manuscrits (cf. *supra* n. 19), comme *LP*, t. 2, p. 230, n. 1, l'avait suggéré. On peut en effet observer le déplacement d'une note entre deux papes qui se suivent dans le *Deuxième catalogue du Mont-Cassin*. Celui-ci indique à l'égard d'Hadrien III (884-885) : *A morte sancti Gregorii usque ad hunc papam Stephanum sunt anni [...]*, éd. Oswald HOLDER-EGGER, « Einiges zur Quellenkritik der Chronik Sicards », dans *Neues Archiv*, t. 26, 1901, p. 552 (avec n. 22) ; Bruno ALBERS, « Ein Papstkatalog des XI. Jahrhunderts », dans *Römische Quartalschrift*, t. 15, 1901, p. 111. Sans doute, cette note se rapportait initialement non pas à Hadrien III, mais à son successeur Étienne V (885-891), qui apparaît nommément dans le passage. C'est aussi en lien avec ce dernier que cette même note figure dans le *Liber pontificalis* de Pandolphe, éd. U. PREROVSKÝ, *op. cit.*, p. 644 ; *LP*, t. 2, p. 226. Si l'on accepte un déplacement similaire dans BNF, ms. lat. 5140 au sujet de l'annotation relative à Romain, qui serait donc descendue d'Étienne VI à Romain, les conditions dans lesquelles ce dernier termina son pontificat se déroberait à notre connaissance ; le potentiel renversement de ce pape serait privé de toute source. Klaus HERBERS, « Konkurrenz und Gegnerschaft. 'Gegenpäpste' im 8. und 9. Jahrhundert », dans Harald MÜLLER & Brigitte HOTZ, éd., *Gegenpäpste. Ein unerwünschtes mittelalterliches Phänomen*, Vienne, Böhlau, 2012, p. 62-63 (avec n. 28), maintient l'historicité de la mise à l'écart du pouvoir de Romain, de même Vito LORÉ, « Romano », dans *DBI*, t. 88, 2017, p. 246, ce dernier toutefois sans référence aux problèmes de la source. Harald ZIMMERMANN, *Papstabsetzungen des Mittelalters*, Graz-Vienne-Cologne, Böhlau, 1968, p. 59, est plus prudent.

(21) BML, Plutei 65.35, fol. 3^r (*Leo presbiter forensis ecclesie*) ; *Catalogue d'Augsbourg*, éd. J.G. ECCARD, *Corpus, op. cit.*, col. 1638 (*Leo V [...]. Iste presbyter forensis*) ; *Catalogue de Sainte-Marie*, éd. G. WAITZ, *op. cit.*, p. 83, l. 43 ; *Catalogue de la Pomposa*, éd. L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 58 ; Rome, Biblioteca Casanatense, ms. 2010, éd. Ignazio GIORGI, « Appunti intorno ad alcuni manoscritti del Liber Pontificalis », dans *Archivio della Società romana di Storia Patria*, t. 20, 1897, p. 302 (*Leo [...]. Iste forensis*) ; BNF, ms. lat. 5140, fol. B^v ; BAV, Vat. lat. 1340, fol. 385^{ra} ; HAB, Cod. 454 Helmst., fol. 13^r ; HERMANN, *Chronicon*, éd. G.H. PERTZ, *op. cit.*, p. 111, l. 44 (*Leo quintus, prius presbiter forensis*) ; PANDOLPHE, *Liber pontificalis*, éd. U. PREROVSKÝ, *op. cit.*, p. 653 (*Leo iste forensis fuit*) ;

Christophorus presbiter cardinalis tituli Damasi⁽²²⁾ sedit [...] et eiectus est et monachus factus est⁽²³⁾.

Lando [...] sedit [...] et cessavit episcopatus d(ie) XXXVI⁽²⁴⁾.

Les deux premières entrées relatives aux papes Formose (891-896) et Étienne VI (896-897) mentionnent le siège épiscopal que ces deux hommes ont occupé avant leur avènement à Rome. De même, on signale le ministère ecclésiastique détenu par les papes Romain (897) et Christophore (903-904) avant leur élection, tandis que l'on qualifie Léon V (903) de prêtre étranger. La notice d'Étienne VI comme celle de Christophore rapportent, en outre, l'entrée dans l'ordre monastique de ces deux prélats. Enfin, la notice du pape Landon (913-914) précise la durée de la vacance du siège de Rome qui s'est ouverte à sa mort.

Les informations relatées dans ces notices ne sont données, dans la plupart des cas, nulle part ailleurs. En outre, la formule de la notice de Landon est attestée directement dans le *Liber pontificalis*⁽²⁵⁾. Ces deux constats ainsi que le caractère dispersé de la transmission de ces annotations conduisent à envisager que celles-ci ont été rédigées et insérées dans les catalogues à Rome même, probablement au moment où le reste de l'entrée fut composé.

L'analyse de la portée de ces notices « romaines » devrait permettre de mieux comprendre les conditions d'élaboration des listes ainsi que les sensibilités de leurs auteurs. À cette fin, nous nous livrons à l'examen du respect des habitudes rédactionnelles des notices en interrogeant les motivations des rédacteurs à les dépasser. Nous souhaitons ainsi inviter à porter un regard neuf sur les listes épiscopales romaines et leurs fonctions.

ANONYME, *Historia*, éd. J.-P. MIGNE, *op. cit.*, col. 1025 (*Leo v [...] Iste presbyter forensis fuit*).

(22) BML, Plutei 65.35, fol. 3^r ; *Catalogue de Sainte-Marie*, éd. G. WAITZ, *op. cit.*, p. 83, l. 44 (*Christoforus cardinalis titulo Damasi*) ; *Catalogue de la Pomposa*, éd. L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 58 ; BAV, Vat. lat. 1340, fol. 385^{ra}.

(23) *Deuxième catalogue du Mont-Cassin*, éd. O. HOLDER-EGGER, « Quellenkritik », *op. cit.*, p. 553 ; éd. B. ALBERS, « Ein Papstkatalog », *op. cit.*, p. 112 (*Hic eiectus est de papatu [episcopatu dans le ms. de Berlin] et monachus factus*) ; BML, Amiatinus 3, éd. A.M. BANDINI, *Bibliotheca*, *op. cit.*, col. 643 (*eiectus est et monachus factus*) ; BML, Plutei 65.35, fol. 3^r (*et eiectus est et monachus factus*) ; *Catalogue d'Augsbourg*, éd. J.G. ECCARD, *Corpus*, *op. cit.*, col. 1638 (*iste eiectus factus est monachus*) ; *Catalogue de la Pomposa*, éd. L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 58 (*eiectus est et monachus factus est*) ; Biblioteca Casanatense, ms. 2010, éd. I. GIORGI, « Appunti », *op. cit.*, p. 302 (*Iste eiectus et monachus factus est*) ; BAV, Vat. lat. 1340, fol. 385^{ra} (*eiectus est et factus est monachus*) ; HERMANN, *Chronicon*, éd. G.H. PERTZ, *op. cit.*, p. 111, l. 46 (*qui deiectus est et monachus factus*) ; *Chronicon Vulturense*, éd. Vincenzo FEDERICI, t. 1, Rome, 1925 (FSI, 58), p. 93 (*Iste eiectus de papatu et monachus factus est*) ; PANDOLPHE, *Liber pontificalis*, éd. U. PREROVSKÝ, *op. cit.*, p. 654 (*Hic eiectus est de papatu et monachus effectus est*) ; ANONYME, *Historia*, éd. J.-P. MIGNE, *op. cit.*, col. 1025 (*qui deiectus monachus factus est*).

(24) BML, Plutei 65.35, fol. 3^r (*et cessavit episcopatus eius [...]*) ; *Catalogue de la Pomposa*, éd. L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 58 ; BAV, Vat. lat. 629, fol. 120^{vb} ; BAV, Vat. lat. 1340, fol. 385^{ra}.

(25) Cf. *infra*, n. 48.

L'échiquier politique romain de Formose à Landon⁽²⁶⁾

Une première observation s'impose en préambule : il ressort du relevé des catalogues pour la période 872-955 que la présence d'annotations d'origine romaine se limite aux entrées comprises entre Formose (891-896) et Landon (913-914). La concentration des notices durant ces années ne semble pas sans lien avec les troubles politiques qui frappent alors Rome et qui se cristallisent autour de la personnalité du pape Formose et la reconnaissance de ses ordinations.

Alors que le droit canon l'interdit fermement, on relève les premiers cas d'élection d'évêques sur le siège romain dès la fin du IX^e siècle⁽²⁷⁾. Le premier à avoir franchi ce pas est, en 882, Marin I^{er}, précédemment évêque de Cerveteri, suivi, en 891, de Formose, évêque de Porto, et, en 896, d'Étienne VI, évêque d'Anagni. Serge III, qui devient pape en 904, avait précédemment renoncé au siège épiscopal de Cerveteri pour redevenir prêtre et ainsi, semble-t-il, mieux briguer l'épiscopat de Rome. Enfin, en 914, Jean X, archevêque de Ravenne, devient pape⁽²⁸⁾.

Parmi ces transferts de siège, c'est celui de Formose qui a suscité les plus vives contestations. En janvier 897, quelques mois après sa mort, la dépouille de Formose est exhumée et traduite devant un synode présidé par Étienne VI. L'assemblée condamne le défunt pape, notamment pour son transfert de siège épiscopal jugé illicite, et déclare ses ordinations nulles et non avenues. Cette décision déclenche une série de violentes oppositions entre les détracteurs et les défenseurs de Formose. Au lendemain de ce concile dit « cadavérique », Étienne VI est renversé et Romain lui succède dans un contexte nébuleux. Au terme d'un pontificat de quelques mois, Théodore II lui succède en décembre 897 et rétablit les ordinations de Formose. La mort de Théodore, après avoir été au pouvoir pendant vingt jours, entraîne une querelle entre deux candidats : le prêtre romain Serge semble avoir été élu, mais il ne parvient pas à s'imposer face au prêtre Jean ; ce dernier est consacré pape tandis que le premier fuit Rome. Les pontificats de Jean IX (898-900) – qui réaffirme la validité des ordinations de Formose au synode de Ravenne (898) – et de son successeur Benoît IV (900-903) se démarquent par une stabilité politique retrouvée. Celle-ci est toutefois brisée peu après l'avènement de Léon V en 903. Pour des raisons qui demeurent opaques, ce dernier est mis à l'écart du pouvoir par le cardinal-prêtre Christophore qui, à son tour, doit céder sa place à Serge III (904-911), revenant à Rome après son exil. Peu après, le nouveau pape prononce une seconde fois la condamnation de Formose et s'engage dans une vive campagne de persécution des clercs formosiens, dont les derniers

(26) Pour la présentation du contexte politique dans la partie suivante, nous nous reposons sur H. ZIMMERMANN, *Papstabsetzungen*, op. cit., p. 53-74 ; Kl. HERBERS, « Konkurrenz und Gegnerschaft », op. cit., p. 61-65 ; Annette GRABOWSKY, éd., *Der Streit um Formosus. Traktate des Auxilius und weitere Schriften*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2021, p. XI-XLIV, ainsi que les entrées des papes pour cette période dans DBI et Philippe LEVILLAIN, éd., *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 1995.

(27) Sur la question des transferts de siège épiscopal en général, cf. toujours Sebastian SCHOLZ, *Transmigration und Translation. Studien zum Bistumswechsel der Bischöfe von der Spätantike bis zum hohen Mittelalter*, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau, 1992.

(28) L'évêque suivant à accéder au pontificat romain est Jean XIII (965-972).

échos ne disparaissent qu'au début du pontificat de Jean X (914-928).

Des évêques devenus papes

Les notices historiques romaines des entrées de Formose et d'Étienne VI mentionnent l'office épiscopal occupé par ces deux papes antérieurement à leur avènement à Rome⁽²⁹⁾. Elles font ainsi allusion au phénomène, nouveau à la fin du IX^e siècle, des évêques qui deviennent papes. Or, on l'a vu, Formose et Étienne VI ne sont pas les seuls candidats à avoir accédé à l'épiscopat romain en qualité d'évêque. Aucune notice ne rapporte toutefois les sièges antépontificaux de Marin I^{er}, de Serge III ou de Jean X. Pour le premier, si son transfert de siège a suscité après sa mort des protestations à Byzance, il ne semble pas avoir été mis en cause à Rome⁽³⁰⁾. Serge III, qui avait renoncé à sa charge épiscopale, n'était techniquement plus évêque au moment de son avènement. Quant à Jean X, il semble être élu à un moment où, à Rome, les débats autour de la légitimité du transfert de siège tendaient à perdre en intensité ; cette pratique restait en revanche âprement discutée en Italie méridionale⁽³¹⁾.

Relever les épiscopats préromains de Formose et d'Étienne VI et non pas ceux de Marin I^{er}, de Serge III ou de Jean X semble donc faire écho aux virulents débats autour de la légitimité du transfert de siège épiscopal qui animèrent la politique romaine peu après la mort de Formose mais qui semblent avoir été absents, à Rome du moins, sous Marin I^{er} et Jean X et pourraient avoir paru insensés à l'égard de Serge III.

De même, la mention du ministère presbytéral de Romain⁽³²⁾, successeur direct d'Étienne VI, pourrait être liée au fait que cette donnée avait gagné en importance pour ses prédécesseurs : dans un souci de respect de ce qui aurait pu s'imposer aux yeux des rédacteurs comme un formulaire, on aurait noté la fonction dans laquelle Romain accéda au pontificat de Rome.

Un pape étranger

Les notices romaines des deux papes éphémères de 903-904, Léon V et Christophore, mettent également en évidence leur office ecclésiastique antépontifical : alors que l'on relève pour Christophore, de manière similaire à Romain, son ministère de cardinal-prêtre⁽³³⁾, son prédécesseur Léon est qualifié de *presbiter forensis*⁽³⁴⁾. Cette note exprime moins l'origine non romaine de Léon, issu de la ville d'Ardée située au sud de Rome, que sa non-appartenance au clergé de la Ville au moment de son élection⁽³⁵⁾. En

(29) Cf. *supra*, n. 17 et 18.

(30) S. SCHOLZ, *Transmigration*, op. cit., p. 209-212.

(31) Cf. les sources entourant son avènement : J³ 7467 ; S. SCHOLZ, *Transmigration*, op. cit., p. 243-245.

(32) Cf. *supra*, n. 20.

(33) Cf. *supra*, n. 22.

(34) Cf. *supra*, n. 21.

(35) Umberto LONGO, « Leone V », dans *DBI*, t. 64, 2005, p. 501-502.

effet, bien d'autres papes d'origine non romaine sont attestés autour de 900, mais – à la différence de Léon V – ces derniers étaient membres du clergé romain avant leur avènement⁽³⁶⁾.

Comme on l'a vu, en 903, Léon V est renversé peu après son avènement par Christophore. Pour expliquer cet acte, Klaus Herbers a soulevé la possibilité d'une « scission parmi les partisans de Formose »⁽³⁷⁾. Si cela n'est pas à exclure, le seul indice dont on dispose pour élucider cet événement, et qui est en même temps rapporté exclusivement par les listes, est le fait que Léon V fut perçu comme un étranger. Le lien entre l'origine étrangère de Léon V et sa mise à l'écart du pouvoir semble d'autant plus probable à la lumière de l'annotation romaine relative à Christophore, qui y apparaît comme « cardinal-prêtre ». Cette note lui attribue une identité indubitablement romaine et oppose, ce faisant, le clerc étranger Léon au clerc romain Christophore. Qui plus est, un grand nombre de catalogues avec formulaire court ou mixte recourent au formulaire long pour présenter celui qui supplanta Christophore à son tour : Serge III, *natione Romanus*⁽³⁸⁾. Le qualificatif d'étranger accolé à Léon V et la détermination avec laquelle on soulève la romanité de ses deux successeurs portent effectivement à croire que les annotations traduisent la trace des enjeux de la déposition du premier et l'importance augmentée, qui en résulterait, de l'origine romaine des deux autres.

Le devenir des papes déchus

Outre leur charge antépontificale, les annotations romaines d'Étienne VI et de Christophore font état de leur devenir postpontifical ; elles stipulent que ceux-ci sont devenus moines après l'épiscopat romain⁽³⁹⁾. Dans les deux cas, leur entrée dans l'ordre monastique a suivi leur mise à l'écart du pouvoir.

Comme on l'a vu, Étienne VI et Christophore ne sont pas les seuls papes à avoir été renversés au tournant du X^e siècle : il faut ajouter à cette liste Léon V et Jean X⁽⁴⁰⁾. Toutefois, la mise à l'écart du pouvoir des deux derniers n'est aucunement relevée dans les listes, pas plus d'ailleurs que pour Étienne VI dont la notice se limite à une mention explicite de son entrée dans l'ordre monastique. L'annotation de Christophore s'avère, dans les faits, la seule à mentionner que ce pape fut « éjecté » (*eiectus*) du siège romain avant qu'il ne devienne moine⁽⁴¹⁾. Un autre cas de figure doit être mentionné : en 882, Jean VIII est assassiné par ses proches. Or, cet assassinat de pape n'a trouvé

(36) Marin I^{er}, Romain, originaire de Gallèse, et Jean IX, originaire de Tivoli, sont attestés en tant que membre du clergé romain. Veronika UNGER, *Personen im päpstlichen Umfeld. Ein prosopographisches Handbuch zum 9. Jahrhundert*, Vienne-Cologne, Böhlau, 2022, p. 229, 294-295 et 359.

(37) Kl. HERBERS, « Christophe », dans Ph. LEVILLAIN, éd., *Dictionnaire*, op. cit., p. 357.

(38) BML, Plutei 65.35, fol. 3^r ; *Catalogue de Sainte-Marie*, éd. G. WAITZ, op. cit., p. 83, l. 45 ; *Catalogue de la Pomposa*, éd. L. DUCHESNE, « Serge », op. cit., p. 58 ; BAV, Vat. lat. 1340, fol. 385^{ra}.

(39) Cf. *supra*, n. 19 et 23.

(40) Il est possible que Romain (897) ait lui aussi été écarté du pouvoir. Cf. *supra*, n. 20.

(41) Cf. *supra*, n. 23.

aucun écho dans les annotations des catalogues⁽⁴²⁾. Il semble que ce n'est pas la mise à l'écart du pouvoir, voire l'assassinat du pape qui donnent lieu aux annotations. Si les notes d'Étienne VI et de Christophore actent ce qui marque la fin effective de l'exercice de leur mission épiscopale à Rome, elles s'en tiennent presque exclusivement à un relevé du changement de statut ecclésiastique ; celui-ci confère à ces notices leur intérêt principal, sinon unique.

On ne sait rien de Christophore après sa conversion monastique. Quant à Étienne VI, à en croire son épitaphe, il serait décédé en prison⁽⁴³⁾. Dans son cas, conversion monastique et détention dans un monastère semblent avoir été étroitement liées. L'imposition d'une vie claustrale comptait assurément parmi les moyens les plus commodes de se défaire d'un adversaire politique ; certains papes déposés, comme Constantin II (768-769) ou Jean XVI (997-998), furent condamnés à l'exil monastique bien que l'on ne sache pas s'ils sont devenus moines à cette occasion⁽⁴⁴⁾. Quant à Léon V et Jean X, ils ont vécu leurs derniers jours en incarcération ; on ignore toutefois s'ils ont été détenus dans un monastère, et plus encore, s'ils ont pris l'habit de moine⁽⁴⁵⁾.

Récapitulons : les catalogues passent sous silence absolu les destins malheureux de Jean VIII, Léon V et Jean X. Quant à Étienne VI, ils mentionnent seulement qu'il est devenu moine. Et s'il est dit que Christophore fut éjecté du siège romain, c'est apparemment en lien avec son entrée dans l'ordre monastique. Le désintérêt manifeste des rédacteurs pour les fins de pontificat irrégulières contraste avec la grande attention apportée à la conversion à la vie monastique de deux papes déchus. Dans la mesure où l'on ne tient aucun indice de pareille conversion dans le chef des autres pontifes renversés pendant cette période, se pourrait-il qu'Étienne VI et Christophore aient effectivement été les deux seuls cas de papes renversés qui sont devenus moines durant les années 872-955 ?

Une vacance longue et difficile ?

Une dernière annotation à traiter est celle de l'entrée du pape Landon (913-914) : il s'agit de la seule notice qui fait mention de la durée de la vacance du siège romain à la mort du pape, en l'occurrence trente-six jours⁽⁴⁶⁾.

La vacance est généralement calculée du jour du décès du pape à la consécration de son successeur ou, dans le cas d'un pape déjà évêque, à sa cérémonie d'intronisation⁽⁴⁷⁾. Employant la formule que l'on trouve dans l'annotation relative à Landon, le *Liber pontificalis* signale systématiquement

(42) Sur les sources, cf. J³ 7062.

(43) Il y aurait été assassiné. Cf. LP, t. 2, p. 229, n. 4. Sur l'épitaphe et son contexte, cf. en dernier lieu Wolf ZÖLLER, « *Saeculum obscurum*. Der epigraphische Befund (ca. 890-1000) », dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, t. 99, 2019, p. 89-92.

(44) Jean-Charles PICARD, « Constantin », dans Ph. LEVILLAIN, éd., *Dictionnaire*, op. cit., p. 476 ; Hans-Henning KORTÜM, « Jean XVI », *ibid.*, p. 939.

(45) Sur les sources, cf. J³ 7399-7400, 7558-7559.

(46) Cf. *supra*, n. 24.

(47) LP, t. 2, p. LXVI.

les vacances du siège romain jusqu'à la première moitié du IX^e siècle⁽⁴⁸⁾. Si l'on compare la durée de la vacance qui suit l'épiscopat de Landon en 914 à celles qui sont mentionnées dans le *Liber pontificalis*, l'intervalle de trente-six jours paraît long⁽⁴⁹⁾. On peut cependant difficilement déterminer si cette durée fut exceptionnelle au début du X^e siècle, car la chronologie précise des successions pontificales échappe largement aux sources⁽⁵⁰⁾.

D'autres facteurs rendent la vacance à la mort de Landon inhabituelle : non seulement son successeur Jean X devient pape en qualité d'évêque, mais, qui plus est, il s'agit d'un archevêque de Ravenne. À quelques rares exceptions, les papes jusque-là ont tous été recrutés au sein du clergé de la Ville⁽⁵¹⁾. Les précédents évêques devenus papes appartenaient, eux aussi, pleinement à l'échiquier politique romain et leurs sièges étaient établis dans les environs plus ou moins immédiats de Rome. La distance, tant géographique que politique, entre Ravenne et Rome ne leur est aucunement comparable. Bien que Jean X ait antérieurement entretenu de bonnes relations avec l'évêque et l'aristocratie de Rome⁽⁵²⁾, son élection ne s'imposait assurément pas comme une évidence, d'autant plus qu'elle était entravée par l'interdiction du transfert de siège épiscopal, même si cette pratique semble alors avoir été moins contestée à Rome⁽⁵³⁾.

L'intervalle des trente-six jours entre la mort de Landon et l'intronisation de Jean X pourrait certes s'expliquer par les seules modalités pratiques liées à l'arrivée de ce prélat depuis Ravenne. Mais il semble que la succession de Landon ne fut pas aisée. En effet, la plupart des vacances plus ou moins longues identifiées au cours des VIII^e et IX^e siècles font écho à des situations conflictuelles⁽⁵⁴⁾. Après la mort de Serge III en 911 et celle de son successeur Anastase III en 913, la disparition de Landon en 914 provoque la troisième élection pontificale en l'espace de seulement trois ans. Les deux décennies précédentes attestent amplement la volatilité qu'une élection pontificale peut provoquer sur la scène politique romaine, surtout lorsque ces élections ont lieu à un rythme soutenu. L'avènement sans précédent d'un archevêque de Ravenne pourrait dès lors traduire une vacance du siège romain soumise à

(48) Cf. les fins des notices du *LP*, t. 1-2.

(49) Pour la période à partir du milieu du VIII^e siècle, la durée des vacances se situe généralement en dessous de 14 jours, à l'exception des vacances à la mort d'Étienne II (752-757) de 35 jours (*LP*, t. 1, p. 456), de Grégoire IV (827-844) de 15 jours (*LP*, t. 2, p. 83) et de Serge II (844-847) de 2 mois et 15 jours (*LP*, t. 2, p. 101). La durée de la première vacance est liée au conflit entre Paul I^{er} et l'archidiacre Théophylacte (Paolo DELOGU, « Paolo I », dans *DBI*, t. 81, 2014, p. 90). L'avènement de Serge II est précédé d'un conflit avec le diacre Jean (J³ 5272-5276). Quant à la consécration du successeur de Serge II, Léon IV, elle a été retardée par des difficultés d'acquiescer l'accord impérial (J³ 5341). Nous ne prenons pas en compte la vacance d'un an et d'un mois signalée à l'issue de la *Vie* de Paul I^{er}, liée à l'avènement et la déposition de Constantin II (767-768) (*LP*, t. 1, p. 465).

(50) Cf. *LP*, t. 2, p. LXVI-LXX, et les entrées relatives aux décès et consécractions des papes dans J³.

(51) V. UNGER, *Personen*, op. cit., p. 57-60.

(52) *Epistolae variorum*, n^{os} 178, 184-185, éd. Isolde SCHRÖDER, Wiesbaden, Harrassowitz, 2022 (MGH. Epistolae, 9), p. 385-387, 399-402.

(53) Sur ce dernier point, cf. *supra*, n. 31.

(54) Cf. *supra*, n. 49 ainsi que la vacance de plus de deux mois et demi entre la mort de Léon IV en 855 et la consécration de son successeur Benoît III (cf. J³ 5626), liée aux tentatives d'Anastase le Bibliothécaire de monter le siège de Rome.

d'importantes tensions ; il reste toutefois difficile à déterminer si cet avènement fut la cause ou la conséquence de telles tensions.

Conclusion

Bien que chaque liste épiscopale ait son histoire propre, liée à des circonstances de tradition et de transmission particulières, elles partagent toutes une origine commune : elles ont été composées de manière continue et régulière à Rome. La poursuite de leur rédaction au tournant du x^e siècle dévoile une pratique vivante, soigneusement entretenue et soumise à une norme fermement établie. Les listes répètent méthodiquement, pontife par pontife, les mêmes données, permettant de garder la trace nominale des prélats, d'inscrire leurs pontificats dans le temps et, dans le cas des entrées longues, de situer les papes par rapport à leurs origines géographique et familiale.

Les rédacteurs des catalogues ont néanmoins ressenti le besoin de dévier de cette norme à des occasions bien déterminées. Se circonscrivant, pour toute la période de 872 à 955, aux deux décennies qui suivirent le pontificat de Formose, les annotations des listes font état des profonds bouleversements de la société romaine déclenchés à la suite de la querelle formosienne. Que ce soit par la mention d'hommes montés sur le siège épiscopal de Rome en qualité d'évêque ou de clerc étranger, de prélats qui, démis de leur fonction, ont pris l'habit de moine ou encore d'une vacance qui aboutit, d'une manière ou d'une autre, à l'avènement d'un archevêque de Ravenne, les notices historiques romaines traduisent toutes, sans exception, des épisodes où la définition de l'office pontifical fut perturbée ou mise en question. Les annotations n'ont cependant pas pour but de commenter longuement la situation politique romaine ou de prendre part aux querelles qui les entourent ; leur discours détaché, presque objectif et nullement apologétique est d'autant plus remarquable à la lumière du caractère polarisant de la plupart des papes concernés⁽⁵⁵⁾. La pratique de l'annotation participe pleinement au processus de rédaction des listes épiscopales visant à clarifier l'énumération des évêques et à apporter la précision nécessaire pour définir le statut de ceux-ci. Les annotations rendent compte de situations extraordinaires que la norme rédactionnelle usuelle s'avère incapable d'exprimer. Dans le cadre des listes épiscopales de Rome, on s'exprime à la marge pour renforcer la norme.

(55) Le caractère clivant de la querelle formosienne s'exprime tant dans des épitaphes romaines que dans la production d'écrits polémiques. Cf. W. ZÖLLER, « *Saeculum obscurum* », *op. cit.*, p. 87-99 ; A. GRABOWSKY, éd., *Der Streit*, *op. cit.*

Annexe : la transmission des listes épiscopales romaines

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous proposons dans l'aperçu qui suit l'actualisation de l'énumération des manuscrits et témoins historiographiques pertinents – par leur extension chronologique, leurs annotations historiques ou la date de leur manuscrit – pour l'étude des listes épiscopales romaines de la fin du IX^e siècle au milieu du siècle suivant, qui a été établie par Ambrogio M. Piazzoni⁽⁵⁶⁾. Les catalogues sont cités dans l'ordre alphabétique de leur lieu de conservation. Pour les manuscrits accessibles en ligne, nous ne citons pas les éditions antérieures à 1800.

- Berlin, Staatsbibliothek, Preußischer Kulturbesitz, ms. lat. qu. 296, fols 5^r-9^r (Mont-Cassin, XV^e s.) ; Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. 364, fols 4^r-6^r (Mont-Cassin, vers 1100) ; Vatican, BAV, Urb. lat. 585, fols 6^{va}-8^{ra} (Mont-Cassin, vers 1100) [= *Deuxième catalogue du Mont-Cassin*]⁽⁵⁷⁾ ;
- Florence, BML, Amiatinus 3, fols 169^r, 240^v (San Salvatore sur le Mont Amiata, mi-XI^e s.), éd. A.M. BANDINI, *Bibliotheca*, *op. cit.*, col. 643-645 ;
- Florence, BML, Plutei 65.35, fol. 3^r (XI^e s.), éd. *LP*, t. 2, p. XIV (voir <http://opac.bmlonline.it/Record.htm?record=721312454959>, page consultée le 24 avril 2024) ;
- Hanovre, Niedersächsische Landesbibliothek, ms. XIII, 774 (*olim* I, 9), fols 117^r-129^r (Augsbourg, 1165-1167), éd. J. G. ECCARD, *Corpus*, *op. cit.*, col. 1629-1642 [= *Catalogue d'Augsbourg*] ;
- Londres, BL, Add. ms. 14801 (Rome, Sainte-Marie-du-Trastevere, XI^e s.), éd. G. WAITZ, *op. cit.*, p. 81-85 [= *Catalogue de Sainte-Marie-du-Trastevere*] ;
- Londres, BL, Cotton ms. Tiberius B v/1, fol. 23^v (XI^e s.), éd. B. PESCI, « L'itinerario », *op. cit.*, p. 59.
- Modène, Biblioteca Estense, Universitaria, ms. Lat. 390 (*olim* alfa.H.4.6) (Pomposa, fin XI^e s.), éd. L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 56-64 [= *Catalogue de la Pomposa*] ;
- Mont-Cassin, Biblioteca statale del Monumento nazionale di Montecassino, Cod. 175 (Mont-Cassin, début X^e s.), éd. G. WAITZ, Hanovre, Hahn, 1878 (MGH. SS rer. Lang., I), p. 481-484 [= *Premier catalogue du Mont-Cassin*] ;
- Paris, BNF, ms. lat. 5140 (XI^e s.), fols A^{va}-B^v, 46^v-47^r, éd. *LP*, t. 2, p. XVI (à partir de Léon III) (voir <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10038736x>, page consultée le 24 avril 2024) ;
- Paris, BNF, ms. lat. 5143 (XIV^e s.), fol. 118^{ra}, éd. *LP*, t. 1, p. CXCVI ;
- Rome, Biblioteca Casanatense, ms. 2010 (*olim* B v 17), fols 90^r-95^v (Farfa (?), XI^e s.), éd. I. GIORGI, « Appunti », *op. cit.*, p. 295-312 ;
- Vatican, BAV, Vat. lat. 629, fols 120^{ra}-121^{rb} (XI^e s.) (voir https://digi.vatlib.it/view/MSS_Vat.lat.629, page consultée le 24 avril 2024) ;
- Vatican, BAV, Vat. lat. 1340, fols 384^{vb}-385^{rb} [= v^{rb}-v^{vb}] (XIII^e s.) (voir <https://>

(56) A.M. PIAZZONI, « Biografie », *op. cit.*, p. 372, n. 9. D'autres catalogues sont cités dans *LP*, t. 2, p. XIX ; L. DUCHESNE, « Serge », *op. cit.*, p. 30-31.

(57) Le catalogue des deux premiers manuscrits a été édité par O. HOLDER-EGGER, « Quellenkritik », *op. cit.*, p. 553-554. Le catalogue dans Urb. lat. 585 a été édité par B. ALBERS, « Ein Papstkatalog », *op. cit.*, p. 105-114.

digi.vatlib.it/view/MSS_Vat.lat.1340, page consultée le 24 avril 2024) ;

- Vatican, BAV, Vat. lat. 3764, fols 3^{ra}-4^{va} (Rome (?), XI^e/XII^e s.) (voir https://digi.vatlib.it/view/MSS_Vat.lat.3764, page consultée le 24 avril 2024) ;
- Vatican, BAV, Vat. lat. 3764, fols 5^r-7^r (Rome (?), XI^e/XII^e s.) (voir https://digi.vatlib.it/view/MSS_Vat.lat.3764, page consultée le 24 avril 2024) ;
- Wolfenbüttel, HAB, Cod. 454 Helmst., fols 9^v-13^v (Hildesheim, X^e s.) (voir <https://diglib.hab.de/mss/454-helmst/start.htm>, page consultée le 24 avril 2024).

Des catalogues peuvent être identifiés, entre autres, dans les œuvres suivantes :

- FLODOARD DE REIMS, *De Triumphis Christi*, éd. J.-P. MIGNE, 1853 (PL, 135), col. 491-886⁽⁵⁸⁾ ;
- PSEUDO-LIUDPRAND, *Liber de pontificum Romanorum Vitis*, éd. ID., 1853 (PL, 129), col. 1149-1256 ;
- HERMANN DE REICHENAU, *Chronicon*, éd. G.H. PERTZ, *op. cit.*, p. 74-133 ;
- GRÉGOIRE DE CATINO, *Chronicon Farfense*, éd. Ugo BALZANI, Rome, 1903 (FSI, 33), p. 90-97 ;
- *Chronicon Vulturense del monaco Giovanni*, éd. V. FEDERICI, *op. cit.*, p. 70-100 ;
- PANDOLPHE, *Liber pontificalis*, éd. U. PŘEROVSKÝ, *op. cit.* ;
- ANONYME DE ZWETTL, *Historia pontificum Romanorum*, éd. J.-P. MIGNE, 1855 (PL, 213), col. 987-1040.

On peut y ajouter le catalogue d'Adémar de Chabannes († 1034), présent à la fois dans sa copie remaniée du *Liber pontificalis* et dans son abrégé de celui-ci⁽⁵⁹⁾.

La *Notice historique sur l'histoire pontificale*⁽⁶⁰⁾, consistant en un bref exposé de la succession des papes de Jean VIII (872-882) à Serge III (904-911), pourrait également avoir puisé dans une liste épiscopale romaine⁽⁶¹⁾.

RÉSUMÉ

Matthias ROZEIN, *Les listes épiscopales romaines et leurs annotations (872-955). Entre respect et rupture de la norme*

Tout en respectant un formulaire strict, les listes épiscopales romaines ont fait l'objet d'annotations dont certaines semblent remonter à l'époque de rédaction initiale des listes à Rome. Ces notices « romaines » mettent en évidence, pour la période 872-955, quatre données : l'office ecclésiastique du pape avant son avènement, sa non-appartenance au clergé romain, le devenir des papes déchus ainsi que la vacance

(58) Pour une reconstitution du catalogue, cf. *LP*, t. 2, p. XI.

(59) Les manuscrits sont cités dans *LP*, t. 1, p. CLXXX-CLXXXV, avec l'édition des dernières entrées, de Jean VIII à Étienne V, à la p. CLXXXIII.

(60) A. GRABOWSKY, éd., *Der Streit*, *op. cit.*, p. 68-70.

(61) Cf. aussi *LP*, t. 3, p. 112.

du siège épiscopal romain. Appréhendant les listes épiscopales comme un genre historiographique de plein droit, cette contribution invite à porter un regard neuf sur l'importance de ces documents, tant du point de vue du respect de leur norme rédactionnelle que de la nécessité apparente de la dépasser à certaines occasions.

Listes épiscopales – historiographie – papauté (IX^e-X^e siècles) – querelle formosienne – Formose – Étienne VI – Romain – Léon V – Christophore – Serge III – Landon – Jean X

SAMENVATTING

Matthias ROZEIN, *De Romeinse bisschoppelijke lijsten en hun annotaties (872-955). Tussen het respecteren en het breken van de norm*

Hoewel de Romeinse bisschoppelijke lijsten een strikte vorm volgden, waren ze ook onderhevig aan annotaties, waarvan sommige lijken terug te gaan tot de tijd waarin de lijsten voor het eerst in Rome werden opgesteld. Voor de periode 872-955 benadrukken deze “Romeinse” aantekeningen vier punten: het kerkelijke ambt van de paus vóór zijn toetreding, zijn niet-lidmaatschap van de Romeinse geestelijkheid, het lot van afgezette pausen en de vacature van de Romeinse bisschopszetel. Door de bisschoppelijke lijsten als een volwaardig historiografisch genre te beschouwen, nodigt deze bijdrage ons uit om het belang van deze documenten met een frisse blik te bekijken, zowel vanuit het oogpunt van respect voor hun redactionele norm als vanuit de schijnbare noodzaak om bij bepaalde gelegenheden verder te gaan dan deze norm.

Bisschoppelijke lijsten – historiografie – pausdom (9^e-10^e eeuw) – formosiaanse ruzie – Formosus – Stefanus VI – Romanus – Leo V – Christophorus – Sergius III – Lando – Johannes X

ABSTRACT

Matthias ROZEIN, *The Roman Episcopal Lists and their Annotations (872-955). Between Respecting and Breaking the Norm*

While following a strict form, the Roman episcopal lists have been subject to annotations, some of which seem to date back to the time when the lists were first written down in Rome. For the period 872-955, these “Roman” notes highlight four points: the ecclesiastical office of the pope before his accession, his non-membership of the Roman clergy, the fate of deposed popes and the vacancy of the Roman episcopal see. Considering episcopal lists as a historiographical genre in their own right, this contribution wants to take a fresh look at the importance of these documents, both from the point of view of respect for their editorial norm and the apparent need to go beyond it on certain occasions.

Bishop lists – historiography – papacy (9th-10th cent.) – formosian quarrel – Formosus – Stephen VI – Romanus – Leo V – Christophorus – Sergius III – Lando – John X

**RÉDACTION: 4, boulevard de l'Empereur,
1000 Bruxelles.**
Prière d'adresser à la Rédaction les *manuscripts*
et les *ouvrages pour compte rendu*.

**REDACTIE: 4, Keizerslaan,
1000 Brussel.**
Gelieve teksten en boeken ter recensie
aan de Redactie te zenden.

DIRECTION ET COMITÉ DE RÉDACTION - DIRECTIE EN REDACTIECOMITÉ

DIRECTION - DIRECTIE

Directeur: Alexis WILKIN [alexis.wilkin@ulb.be]

Conseillers/Adviseurs: Michèle GALAND [Michele.Galand@ulb.be], Guy VANTHEMSCHE [guy.vanthemsche@vub.be]

Trésorier / Penningmeester: David GUILARDIAN [David.Guilardian@ulb.be]

Secrétaire général / Secretaris-generaal: Denis Morsa [denis.morsa@gmail.com]

Webmaster: Sébastien DE VALERIOLA [sebastien.de.valeriola@ulb.be]

COMITÉ DE RÉDACTION - REDACTIECOMITÉ:

Antiquité - Oudheid

Didier VIVIERS [dviviers@ulb.be] (Monde grec - Griekse wereld)

Françoise VAN HAEPEREN [francoise.vanhaeperen@uclouvain.be] (Monde romain - Romeinse wereld)

Koen VERBOVEN [Koen.Verboven@ugent.be] (Monde romain - Romeinse wereld)

Secrétaire - Secretaris: Jean VANDEN BROECK-PARANT [jean.vanden.broeck-parant@ulb.be]

Histoire - Geschiedenis

Alain DIERKENS [Alain.Dierkens@ulb.be] (Moyen Âge - Middeleeuwen)

René VERMEIR [Rene.Vermeir@UGent.be] (Temps modernes - Nieuwe Tijd)

Jeffrey TYSENS [Jeffrey.Tysens@vub.be] (Époque contemporaine - Hedendaagse periode)

Secrétaire / Secretaris: Christoph DE SPIEGELEER [Christoph.DeSpiegeleer@liberas.eu]

Secrétaire / Secretaris: Nicolas SCHROEDER [Nicolas.Schroeder@ulb.be]

Bibliographie de l'Histoire de Belgique - Bibliografie van de Geschiedenis van België

Luc FRANÇOIS [Luc.Francois@UGent.be]

Sofie ONGHENA [Sofie.Onghena@arch.be]

Langues et littératures modernes - Moderne taal- en letterkunde

Sabrina PARENT [Sabrina.Parent@ulb.be] (Langues et littératures romanes - Romaanse taal- en letterkunde)

Wim VANDENBUSSCHE [Wim.Vandenbussche@vub.be] (Langues et littératures germaniques - Germaanse taal- en letterkunde.)

Prière d'adresser les demandes d'abonnements,
les commandes diverses, etc.,

Revue Belge de Philologie et d'Histoire

KBR - Bibliotheek Royale

4, boulevard de l'Empereur, B-1000 Bruxelles.

rbph@belgacom.net

Tous les paiements doivent être faits au compte
bancaire 000-0131507-72

(IBAN BE38 0000 1315 0772 - BIC BPOTBEB1)

de la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*,
B-1050 Bruxelles.

Informations pratiques: <http://www.rbph-btfg.be>

Chaque article est signé. L'auteur est responsable des idées qu'il émet. La *Revue* n'accepte qu'une seule réplique à un article ou à un compte rendu. L'auteur de celui-ci aura la faculté de la faire suivre de ses observations. Après quoi, le débat sera tenu pour clos.

Voor abonnements en andere bestellingen,
zich wenden tot

Belgisch Tijdschrift voor Filologie en Geschiedenis

KBR - Koninklijke Bibliotheek

4, Keizerslaan, B-1000 Brussel.

rbph@belgacom.net

Alle betalingen dienen te gebeuren

op bankrekeningnummer 000-0131507-72

(IBAN BE38 0000 1315 0772 - BIC BPOTBEB1)

van het *Belgisch Tijdschrift voor Filologie en
Geschiedenis*, B-1050 Brussel.

Praktische informatie: <http://www.rbph-btfg.be>

Elke bijdrage vermeldt de naam van de auteur. Deze alleen is voor de in zijn studie uiteengezette opvattingen en verdedigde zienswijzen verantwoordelijk. Het *Tijdschrift* aanvaardt slechts één repliek op een artikel of een recensie. De schrijver ervan mag op de ingezonden repliek antwoorden. Van verdere polemieek wordt beslist afgezien.

IMPRIMERIE GROENINGHE DRUKKERIJ, KORTRIJK

ISSN 0035-0818

Éditeur responsable et directeur de la publication

Alexis WILKIN, 69, rue de l'Espérance, 4000 Liège

HISTOIRE – GESCHIEDENIS

Alain DIERKENS, Jean-Marie Duvosquel (29 janvier 1946 - 18 novembre 2023). *Bibliographie 2011-2023, précédée de quelques notes biographiques*235

Marges, marginaux et marginalités au Moyen Âge Transgressions et expériences de la norme (v^e-xv^e siècle)

Actes de la 46^e Journée d'étude du Réseau des Médiévistes belges de Langue française (Université libre de Bruxelles, 6 et 7 octobre 2022)

Valentine JEDWAB, Nissaf SGHAÏER & Alizé VAN BRUSSEL, eds

Valentine JEDWAB, Nissaf SGHAÏER & Alizé VAN BRUSSEL, Avant-propos	245
Emmanuel BAIN, <i>Mettre les marges au centre : pour une nouvelle histoire de la marginalité</i>	249
Matthias ROZEIN, <i>Les listes épiscopales romaines et leurs annotations (872-955). Entre respect et rupture de la norme</i>	267
Mathilde DAUMAS & Caroline POLET, <i>Le nain et l'estropié de naissance, deux individus « hors normes » inhumés dans le cimetière médiéval de l'abbaye des Dunes de Coxysde</i>	281
Laure-Hélène GOUFFRAN, « <i>Aucun pirate n'est une île</i> ». Corsopiraterie chrétienne et marginalité en Méditerranée médiévale (xiv ^e -xv ^e siècle)	295
Hortense NAAS, <i>L'ermitte du xii^e au xiv^e siècle en Angleterre : marginal ou modèle ?</i>	311
Cédric MOLINO-MACHETTO, <i>Marges tribales, figures du bédouin et élaboration du concept d'État chez Ibn Khaldûn</i>	323
Jean-François MORVAN, <i>Observer la norme par ses marges. Quelques observations sur les marginalia des statuts de l'observance franciscaine en Hongrie (fin xiv^e-début xv^e siècle)</i>	337
David KRAUSZ, <i>Raison et déraison dans le droit talmudique. Sur l'usage du concept de fou (shofe) dans l'approche de la raison, de l'intention et de leurs limites</i>	351
Chloé PLUCHON-RIERA, <i>L'enfance à la marge dans les décors italiens du xv^e siècle</i>	363
Alina HEIREMANS, <i>A Peek into Medieval Popular Culture. Folk Festivities and the Figure of the Fool in Flemish Marginal Imagery of the 13th-15th Centuries</i>	381
Anna GILI, <i>En marge à Galien. Le commentaire au Kitāb al-'uṣūqṣāt (Livre sur les éléments) de Galien composé par Abū al-Farağ b. al-Ṭayyib (Paris, BnF, Ar. 2848, ff. 1-33)</i>	397
Véronique WINAND, <i>L'excentricité, un obligato des copistes de Merlin ? Biographies et prophéties entre espaces marginaux et espaces centraux</i>	413
Marielle LAVENUS, <i>Obscénité et courtoisie selon le Maître de Wavrin : quand la marge devient centre et la marginalité culture de Cour</i>	427
Nicolas SCHROEDER, <i>Conclusions</i>	441

Article – Artikel

Georges RAEPSAET, *Les Œuvres de Fontenelle gravées par Bernard Picart (1728)*
II. Les Entretiens sur la Pluralité des Mondes 295

Bibliographie – Bibliografie

Didier MARTENS, *Un événement : un livre sur le Maître à la Vue de Sainte-Gudule* 475